

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Chronique Politique.

Lyon, 8 septembre.

Les dernières difficultés qui retardaient l'exécution complète de l'arrêté préfectoral concernant les écoles communales sont écartées. Hier, le préfet, M. Cantonnet, a sommé, par une lettre, le maire, M. Farodet, de lui remettre les clefs des locaux qui étaient encore en la possession de la municipalité. Sinon, il userait de tous les droits que la loi lui confère. Les clefs lui ont été remises.

Il se confirme que les conseillers municipaux démissionnaires retirent leur démission. Le conseil municipal en avait exprimé le désir dans une réunion extraordinaire tenue hier.

Bruxelles, 8 septembre.

Le Nord, parlant de l'assertion de la Nouvelle presse libre, de Vienne, qu'une circulaire serait publiée après l'entrevue des trois empereurs, dit qu'aucune circulaire ne sera concertée entre les ministres des trois puissances représentées à Berlin.

Madrid, 8 septembre.

Le bruit que le gouvernement espagnol aurait demandé à l'Amérique le rappel du général Sickles, son ministre à Madrid, est formellement démenti dans les cercles officiels. Les relations entre le général Sickles et le gouvernement espagnol continuent d'être des plus cordiales.

D'après une dépêche publiée par le Times, les négociations entre la France et l'Angleterre, touchant les futures relations commerciales des deux pays, ont lieu sur les bases suivantes, qui seront adoptées pour une période indéfinie. Si l'un des deux pays désire modifier le tarif d'un article, cette modification n'entraînera pas la dénonciation du traité en entier. La France déclare formellement que les modifications

qu'elle propose n'ont aucune tendance protectionniste ; le gouvernement français n'a pas l'intention de proposer des modifications ultérieures des impôts sur certaines matières premières ; il propose seulement d'établir des taxes de compensation dans des proportions exactement déterminées entre les matières premières et les marchandises fabriquées, savoir : 2 0/0 pour le coton ; 2 1/2 0/0 pour la soie ; 2 1/2 et 3 0/0 pour la laine.

Des négociations de même nature ont été entamées avec d'autres puissances.

Il est question d'enlever au ministère des finances le service des eaux et forêts et de le rattacher au ministère de l'agriculture et du commerce.

L'Opinion nationale d'hier soir et le Siècle de ce matin publient, — sous toutes réserves d'ailleurs, — l'information suivante, qui nous paraît mériter d'être rangée parmi ces nouvelles à sensation qui manquent souvent le but à force de le dépasser :

« On nous assure que l'empereur Guillaume songerait, à la suite des fêtes et réceptions de Berlin, à abdiquer la couronne en faveur du prince impérial Frédéric. La raison de cet événement serait le désir de l'empereur Guillaume d'empêcher son successeur de se soustraire à l'influence de M. de Bismark. L'abdication serait motivée sur l'état de santé de l'empereur, qui lui rendrait trop lourd le poids des affaires. Il ne faut pas oublier que ce souverain est âgé de plus de soixante-quinze ans, et a eu une existence très-fatigante. »

Nous nous bornerons à objecter, non pour démentir un bruit invraisemblable, mais pour rétablir la vérité faussée d'une situation sur laquelle il n'est pas permis de se tromper, que l'empereur Guillaume, pour qui a la moindre notion de son caractère et de ses habitudes morales, n'est pas de ceux qui regardent le pouvoir comme une fatigue, mais comme un honneur et comme un de-

voir. Le caractère mystique de cet orgueil souverain, qui croit à une mission providentielle, est exclusif de toute renonciation et de toute abdication. Les grandeurs mélancoliques de l'adieu au monde et au pouvoir d'un Salomon blasé ou d'un Charles-Quint désabusé, ne conviennent point à l'ambitieux et impérieux successeur de Frédéric II.

L'empereur Guillaume n'est pas de ceux qui se retirent du pouvoir, mais qui en tombent. La mort seule le délivrera de la consigne qu'il a acceptée et à laquelle il est plus que résigné. Son fils ne lui succédera pas de son vivant. Tout en rendant justice à la docilité du prince héritier, l'empereur Guillaume sait que peu d'abdications n'ont pas été suivies de déceptions et de regrets aussi amers qu'inutiles, et que le bonheur de Dioclétien à Salone est une fable ; il sait que rien n'est mieux fait au goût de celui qui commande que ce qu'il fait lui-même ; il se souvient enfin du sort du testament de Louis XIV.

Par tous ces motifs, il n'y a rien de commun entre le vainqueur de Sadowa et de Sedan et les héros de Corneille

Qui, montés jusqu'au faite, aspirent à descendre.

Quant à M. de Bismark, c'est le connaître aussi mal que son maître que de se figurer qu'il serait flatté de se voir imposé comme un pis-aller par ordre souverain et réduit à faire partie des immeubles par destination de la couronne. Cette couronne, c'est lui qui l'a faite et lui seul peut la soutenir. M. de Bismark est bien plus qu'utile au succès, qui est loin d'être encore invulnérable et irrévocable, des entreprises où son audacieux génie a jeté la Prusse ; il est indispensable. Et il lui importe peu d'être agréable si l'on continue à avoir besoin de lui. Or, le prince chancelier n'est pas non plus de ces ministres idéologues qui travaillent à se rendre inutiles.

A la suite des désordres de Nîmes, soixante-trois individus tombèrent aux mains

de la police. Dix-huit furent maintenus en état d'arrestation.

Ils ont été condamnés en police correctionnelle :

Trois à six jours de prison, trois à dix jours, un à quinze francs d'amende, tous solidairement aux frais.

Sept à dix jours de prison et seize francs d'amende ; un à un mois de prison.

La visite présidentielle au Havre est officiellement annoncée pour le samedi 4 septembre.

M. Thiers partira de Trouville à huit heures du matin et restera toute la journée au Havre.

M. Victor Lefranc vient d'adresser aux préfets l'ordre de procéder avec le plus grand soin à la confection d'un état général de tous les cercles et sociétés de chaque département.

Ces divers états devront être adressés le plus promptement possible au ministère de l'intérieur.

Voici le résumé d'une note détaillée qu'un journal présente à la caisse des *septembriseurs*. Payez, vous danserez ensuite :

« En défalquant un milliard et demi pour l'indemnité de guerre qu'eût exigée la Prusse d'un gouvernement régulier, il reste à la charge du gouvernement irrégulier du 4 septembre :

» Quatre milliards. — Valeurs de l'Alsace et de la Lorraine, six milliards ; contribution de Paris, 200 millions ; indemnité aux Allemands expulsés, 200 millions ; frais d'occupation, 400 millions ; rançonnement et dévastation de vingt départements envahis, un milliard. Monuments brûlés à Paris, 2 milliards 400 millions ; frais de guerre à outrance, 200 millions ; achat d'armes et munitions hors d'usage, 500 millions. Total : 48 milliards 300 millions. »

Voilà ce que coûte la révolution du 4 septembre.

54

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XI.

SVININ A ATRADA.

(Suite.)

Le général prit conseil de Liski.

— Si je haranguais ces brutes, colonel, cela donnerait le temps à la colonne d'arriver, et alors..... ; qu'en pensez-vous, mon cher ?

— Comment donc, mais c'est une très-heureuse idée ; et avec l'éloquence que possède Votre Excellence....

— Oh ! mon Dieu, je ne suis pas un grand orateur, mais dans l'occasion, je ne tourne pas mal une proclamation.

— Pas mal, est très-modeste, Votre Excellence.

— Ecoute, staroste, dit alors le général, en tâchant de donner à son ignoble visage une expression de bienveillance, retourne vers tes frères, et dis-leur que je ne veux pas agir avec rigueur envers eux, au contraire.... Si vous êtes raisonnables, nous nous entendrons ; va leur dire que je veux leur parler.

Le staroste s'éloigna, en secouant la tête d'un air d'incrédulité, et bientôt les paysans se massèrent devant l'église.

Le général, toujours à cheval, s'avança seul au-devant d'eux et, levant son épée, pour commander le silence, il s'écria :

« (1) Ecoutez, mes enfants, j'ai arrêté votre seigneur, ce voleur et d'autres voleurs avec lui, je les ai conduits ici pour que vous les punissiez vous-mêmes, comme il con-

(1) Cet ignoble discours a été prononcé par le colonel Poméranow.

vient. Ecoutez ! quand nous aurons attrapé tous ces voleurs, nous détruirons leurs châteaux, et les bois et les terres vous seront donnés en toute propriété. Telle est la volonté de votre père Alexandre II, notre souverain. Tâchez, vous aussi, d'arrêter ces voleurs et de me les livrer ; pour chaque prisonnier, vous recevrez deux fois plus de terres que vous n'en possédez. »

Un morne silence accueillit ces paroles.

Le général continua :

« Il y a d'autres scélérats que les seigneurs, il y a des insurgés qui ne possèdent rien, des chiens, des Français, des enfants du diable ; arrêtez-les aussi, et vous serez récompensés (1). Je désigne une somme de trois roubles pour chaque insurgé remis aux mains des autorités militaires, et cinq roubles pour tous ceux qui auront été pris les armes à la main. Vous le voyez, frères, c'est pour votre bien que nous faisons la guerre, pour vous enrichir. Soyez donc avec nous : Vive l'empereur, notre père ! »

(1) Proclamation de Mouraviev, publiée par le *Moniteur*.

— Vive la Pologne ! répondirent les paysans, exaspérés.

Svinin devint pourpre de colère, et fit signe à Pillardof.

— Où est la colonne ?

— A une verste à peu près, elle sera ici dans dix minutes.

— Oui, mes frères, vous avez raison, continua l'orateur, vive la Pologne fidèle ! vivent les paysans ! mais mort aux seigneurs, à la noblesse, aux brigands qui veulent vous faire massacrer ! Ces gens-là sont des traîtres, demandez plutôt à votre prêtre catholique : écoutez-le, il va vous parler aussi.

L'abbé Rascomsky s'avançait en effet ; conduit par Liski. Quand il fut près du général, celui-ci lui dit à demi-voix :

— Abbé, si tu veux te sauver et sauver ton troupeau, maudis les insurgés, ou, par mon sabre ! dans une heure, il ne restera pas ici un enfant vivant, une maison debout.

Les paysans attendaient avec stupeur.

— Frères, cria l'abbé, en se redressant,

Comme nous l'avions prévu, le congrès de l'Internationale a été un *fiasco*.

Une dépêche adressée à l'*Indépendance belge* annonce que Vaillant, Arnould, Courriel, Dereure, Lemoussu et Ranvier sont partis, n'ayant pu obtenir l'organisation politique de l'Internationale, et après avoir blâmé la translation du conseil général de l'Internationale en Amérique.

Aujourd'hui, le congrès a dû se rendre à Amsterdam. Demain lundi, il tiendra sa dernière séance.

Le congrès a prononcé la dissolution du conseil général de l'Internationale.

Plusieurs de ses membres proposent de transporter le congrès à New-York.

Karl Marx, comprenant que la partie était perdue pour lui, a donné sa démission.

La population de La Haye a témoigné fort peu de sympathie aux membres du congrès. Dans onze cafés, on les a tout bonnement mis à la porte. Il faut dire que leur tenue ne prévient pas en leur faveur; chaque nuit, la police en ramasse quelques-uns, ivres-morts, dans les bas quartiers de la ville.

Karl Marx est très-mal disposé pour les ouvriers. Il y a deux jours, dans une conversation entre amis, il se félicitait de ce que les fonds de l'Internationale eussent été absorbés dans les réunions locales des sections.

« Faute d'argent, disait-il, les ouvriers ne peuvent plus être choisis comme délégués. C'est fort heureux, car ils sont incapables de comprendre les questions que nous agitions dans leur intérêt. »

Les ouvriers ne comprennent pas leurs intérêts; Karl Marx a raison. S'ils les comprenaient, ils ne donneraient ni une heure de leur temps, ni un centime de leurs deniers, aux ambitieux, aux parleurs et aux intrigants qui les exploitent.

Des travailleurs parisiens avaient envoyé une Adresse à La Haye.

Le congrès ne l'a pas même écoutée jusqu'au bout.

ENTREVUE DES TROIS EMPEREURS.

Berlin, 7 septembre, 4 h. 40 soir.

Ce matin, à huit heures, la compagnie du corps du 4^e régiment de la garde et le 3^e escadron du régiment des gardes du corps sont venus chercher leurs drapeaux et leurs étendards au château royal. Ensuite a eu lieu la prise des drapeaux chez les empereurs Alexandre et François-Joseph. Le régiment des gardes du corps et de la ligne, commandés pour la revue ainsi que les troupes de ligne qui doivent prendre part aux manœuvres d'automne, s'étaient mis en marche de bonne heure pour se rendre au champ de manœuvres de Tempelhof. A neuf heures et demie, tous les régiments étaient rangés en ligne et prêts à faire leur entrée. Selon l'ordre de bataille qui avait été réglé et publié hier, les troupes étaient disposées sur deux lignes, dont la première compre-

nait toute l'infanterie et les pionniers, et la deuxième l'artillerie et le train. La revue a été commandée par le prince Auguste de Wurtemberg, général commandant des gardes du corps.

Vers neuf heures et demie, l'empereur Guillaume s'est rendu au champ de manœuvres en calèche découverte à quatre chevaux. Il a été suivi bientôt après par tous les princes allemands et étrangers, ainsi que par les officiers supérieurs étrangers à Berlin.

L'impératrice Augusta, la princesse royale et plusieurs princesses étrangères se sont rendues aussi à Tempelhof. On remarquait en outre le comte Andrassy, portant l'uniforme des *houveds*, le prince Gortschakow et le prince de Bismarck; ce dernier avec sa fille.

A 10 h. 1/2, l'empereur d'Autriche et l'empereur de Russie, tous deux dans la même calèche, sont arrivés au champ de manœuvres. Là, ils sont montés à cheval. L'empereur Guillaume, s'avançant à leur rencontre, leur a remis l'ordre de bataille et le rapport du front. A un signal donné, les troupes ont présenté les armes et ont fait entendre un triple hurrah. Pendant ce temps les corps de musique jouaient la marche correspondante à la présentation des armes, après quoi ils ont joué alternativement, et par brigade, les hymnes nationaux autrichien et russe. Après que les deux lignes se furent reculées, le défilé et la revue ont commencé.

Deux fois l'empereur Guillaume a fait passer ses augustes hôtes devant les troupes rangées de front. Les princes Frédéric-Guillaume et Henri, fils du prince héritier, avaient pris place, celui-ci pour la première fois devant le front de la compagnie du corps du 1^{er} régiment de la garde.

L'empereur Guillaume portait les grands cordons de l'ordre russe de Saint-Georges et de l'ordre de Saint-Etienne. Vers une heure un quart Leurs Majestés sont entrées dans la ville. L'affluence du public à la revue était énorme. Dès les premières heures du matin, les rues et les avenues qui mènent à Tempelhof étaient couvertes d'une foule compacte et de voitures sans nombre qui se dirigeaient vers le champ de revue pour assister à ce grand spectacle militaire.

En beaucoup d'endroits, et notamment dans les rues qui avoisinent l'avenue des Tilleuls et le château, on fait de grands préparatifs pour l'illumination de ce soir.

Berlin, 7 septembre, 6 h. 45 soir.

Un grand dîner de gala a été donné aujourd'hui dans le salon Blanc. L'empereur François-Joseph était assis entre l'impératrice Augusta et l'empereur Guillaume. L'empereur Alexandre était assis à la gauche de l'impératrice Augusta. A la gauche de l'empereur Alexandre était la princesse royale Victoria. A côté de l'empereur Guillaume était la grande-duchesse de Bade; à côté d'elle était le prince royal. Venaient ensuite les autres personnages princiers. L'empereur d'Autriche portait l'uniforme prussien et le grand-cordon de l'ordre prus-

sien. L'empereur Alexandre portait l'uniforme prussien et le grand-cordon de l'ordre autrichien. L'empereur Guillaume portait l'uniforme autrichien et le grand-cordon de l'ordre russe de Saint-André. En face de LL. MM. Impériales étaient assis les princes Gortschakow et de Bismarck; les comtes Andrassy et de Berg, puis MM. de Bellegarde, Schuwelow, Adlerber, d'Oubril, de Karolyi, Miliutine, de Roon, puis enfin les autres personnages faisant partie de la suite des empereurs.

Berlin, 7 sept., 6 h. 40 soir.

L'empereur de Russie a conféré au prince Albert (père) et au prince Charles de Prusse le titre de feld-maréchaux russes.

Berlin, 7 septembre.

La grande retraite aux flambeaux qui avait été commandée pour ce soir a été très-brillante. Les musiciens de tous les régiments, au nombre de 1,124, y compris les tambours, accompagnés de 400 porteurs de torches, se sont mis en marche à neuf heures et demie, en partant du monument de Frédéric pour se rendre au jardin de plaisance (Lustgarten).

Lorsque l'empereur Alexandre et l'empereur Guillaume eurent quitté la salle de l'Opéra, l'empereur François-Joseph, après avoir reçu dans les salons de l'ambassade d'Autriche les membres du corps diplomatique, venait de rentrer au château.

Les morceaux indiqués au programme ont été exécutés de la façon la plus brillante et ont produit une grande impression. L'affluence du public était énorme. On remarquait surtout les flammes électriques qui, une fois la retraite terminée, ont éclairé le jardin de plaisance et la salle des colonnes de l'ancien Muséum.

Les souverains assistaient à ce spectacle du haut des fenêtres du château. La fête était terminée à dix heures et demie. Au nombre des édifices les plus brillamment illuminés, on remarquait l'hôtel de ville (Rathaus), la bibliothèque de l'Eglise catholique. L'avenue des Tilleuls, la place de l'Opéra, la place de la Gendarmerie et la rue Guillaume se distinguaient aussi par l'éclat de leur illumination.

Berlin, 8 septembre.

L'empereur d'Autriche avec le prince royal de Bavière, accompagné du grand-maître des cérémonies, comte de Stillfried, s'est rendu ce matin, à 8 heures, à l'église Sainte-Edwige. Le clergé est venu recevoir Sa Majesté à la porte de l'église. L'empereur, après avoir assisté à une messe basse, est revenu au château à 8 heures et demie.

On assure que l'empereur d'Autriche a exprimé sa satisfaction de la réception cordiale qui lui a été faite.

Les relations des trois empereurs portent le caractère de l'intimité qui existe entre proches parents.

Aujourd'hui, de midi à un heure, a eu lieu la promenade au Jardin zoologique. L'empereur Guillaume et l'empereur d'Autriche, ainsi que l'impératrice Augusta et l'empereur de Russie, marchaient les premiers. Le grand-duc héritier et le prince impérial venaient ensuite.

Les autres princes attendaient Leurs Majestés au grand carrefour du *Thier garten*.

Le Jardin zoologique, les rues environnantes et l'entrée du Jardin avaient été décorés pour la circonstance.

Le conseil d'administration, ainsi que le directeur du Jardin, attendaient Leurs Majestés et les ont accompagnées partout.

Un public nombreux, qui stationnait depuis le matin, a salué les souverains par des acclamations enthousiastes.

Après être restées presque une heure, Leurs Majestés et les princes sont partis pour Potsdam.

Nous recevons de notre correspondant particulier la dépêche suivante, qui, partie de Berlin le 7 à 6 h. 3 minutes du matin, a mis plus de vingt-quatre heures à nous parvenir :

La revue s'est très-bien passée, 40,000 hommes étaient sur le champ de manœuvres :

A quatre heures a eu lieu le dîner de gala.

L'empereur d'Autriche était placé entre Guillaume et Augusta. Le czar était en face de lui. Le prince de Bismarck était assis entre le prince Gortschakow et le comte Andrassy.

Il y a eu trois toasts.

L'empereur Guillaume a dit :

« Animé d'une vive reconnaissance, je lève mon verre à la santé de mes hôtes impériaux. »

François-Joseph a dit :

« Du fond de mon cœur, je rends grâce des paroles qui viennent d'être prononcées, et je prie Dieu de conserver et de protéger l'empereur et roi Guillaume de Prusse (sic), l'impératrice et la maison royale prussienne. »

L'empereur Alexandre a dit :

« Je bois à la santé de la vaillante armée prussienne. »

On a beaucoup remarqué que l'empereur d'Autriche n'a pas dit, en parlant de Guillaume I^{er}, l'empereur d'Allemagne.

WALPOLE.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous empruntons au travail de M. l'abbé Bédouet, du clergé de Paris, sur le pèlerinage de la sainte Ceinture du Puy-Notre-Dame, la description de cette précieuse relique :

« Pour expliquer comment un certain nombre d'églises peuvent revendiquer légitimement la possession de ceintures portées par la sainte Vierge, il suffit d'admettre que chaque personne en avait d'ordinaire plu-

le général m'ordonne de maudire les victimes pour sauver ma vie; écoutez, frères, je les bénis et vous bénis aussi : que la volonté de Dieu s'accomplisse !

— Cosaques, hurle Svinin, conduisez les prisonniers au bord de la fosse et, à la première démonstration, fusillez tout !

— En avant, Podletz ! fit Pillardof, en frappant de son fouet Wladimir qui, pour la dernière fois, embrassait sa fille Marpha. Chiens, en avant !

Comme un écho terrible, une voix vibrante répondit :

— Faucheurs de la Mort, en avant !

Plusieurs Cosaques, frappés par une décharge partie de derrière la palissade de la place, tombèrent foudroyés; et, du chemin creux, des rues, des maisons s'élançèrent à la fois deux cents Polonais, brandissant des faux et des haches.

CHAPITRE XII.

LA CLÉMENCE RUSSE.

En quittant Atrada pour la dernière fois,

et en commençant sa première étape vers cette terre lointaine de Sibérie qui dévore les hommes, César sentit son cœur se briser.

Il avait rêvé une mort glorieuse, sur un champ de bataille, au milieu des siens, près de l'étendard brodé par l'héroïque Marpha, et, sans avoir même pu tirer l'épée pour la cause nationale, il allait s'éteindre, obscur, ignoré, inutile à sa patrie, dans les steppes glacées, sous la garde de soldats presque aussi malheureux que leurs prisonniers, confondu par eux avec les voleurs et les assassins, dont il porterait la livrée, n'ayant plus rien au monde, pas même son nom, qu'il n'entendrait plus prononcer, et que, pour chaque condamné, remplace le numéro inscrit sur sa casaque.

Pauvre jeune homme ! il le savait, la Sibérie n'est pas un exil, c'est le néant sur la terre, le néant avec la douleur ?

Magnus le savait aussi, et le froid gelait sur sa barbe blanche des larmes silencieuses.

— Marche, criaient les Cosaques, en le

frappant de leurs nagaïgues, marche, Podletz !

Les chevaux trottaient sourdement sur la neige durcie; bientôt on atteignit la forêt : c'était le chemin le plus court entre Atrada et Piotrkof, la ligne droite, celle qu'en hiver, alors qu'il n'y a plus ni haies, ni fossés, ni rivière, un traîneau peut toujours suivre.

C'était par là qu'était venu Svinin, en ordonnant au reste de ses troupes de faire un grand détour pour éviter les bois, où eût pu s'embarrasser l'artillerie.

Assis dans sa kibitka, la tête entre ses mains, César se laissait emporter sans même jeter un regard autour de lui; tout-à-coup Biskra et Faucon s'arrêtèrent en hennissant avec inquiétude; deux ou trois coups de feu retentirent et les Cosaques indécis tourbillonnèrent, en poussant des cris, comme un vol de corbeaux effarouchés.

César releva la tête; tout autour de lui la forêt était peuplée de Faucheurs, armés de carabines et de faux; à ses pieds gisait un cadavre de Cosaque, auquel Magnus avait déjà arraché sa lance. Le bonnet polonais

en tête et sa carabine fumante à la main, Chusco accourait, en poussant le cri terrible de : Boze cos Polske !

Enfermés dans un cercle de fer, les Russes n'essayèrent même pas de se défendre; un seul, le chef de l'escorte, avait tiré son sabre; ne pouvant pas fuir, il voulut au moins se venger, et, se ruant sur le traîneau, il leva le bras pour frapper.

César était perdu, si le cheval du Cosaque, blessé au poitrail par la pique du vieux Magnus, n'eût, en se cabrant violemment, renversé son cavalier.

La lance qui avait blessé le cheval cloua le Russe sur la neige.

— Bravo ! Magnus, cria Adam.

— Vive la Pologne ! répondit le vieux Faucheur, auquel l'odeur de la poudre et la vue du sang semblaient rendre toute son ancienne ardeur.

Consternés par la mort de leur chef et ne trouvant aucune issue pour se sauver, les Cosaques, jetant leurs armes, demandaient grâce pour leur vie.

(La suite au prochain numéro.)

sieurs et qu'elles étaient de la largeur des écharpes orientales d'aujourd'hui ; d'où l'on conclut que quelques églises ont des bandes notables de ceinture, et que d'autres n'ont eu seulement que des parcelles d'une ceinture véritable, mais déposées dans des médaillons appliqués avec des émaux sur des rubans.

» La sainte Ceinture du Puy-Notre-Dame, en Anjou, n'est point un ruban orné d'émaux creusés dans lesquels on a déposé une parcelle d'une ceinture véritable ; c'est une bande ou ceinture longue d'environ cinq pieds (un mètre soixante centimètres), large de quatre centimètres. C'est un tissu de lin et de soie, recouvert d'un filet à mailles serrées. Est-ce une véritable ceinture de la bienheureuse vierge Marie ? S'il nous est difficile de le prouver, il nous est facile au moins de l'admettre en consultant le témoignage populaire et en considérant les miracles et faveurs signalées obtenus par son attachement.

» Pour prévenir les larcins d'une piété indiscreète, on a enveloppé cette relique d'étoffes précieuses, recouvertes en moire d'argent, avec bord en galon doré ; et sur ce drap d'argent sont brodés des deux côtés en lettres d'or, ces mots : SAINTE CEINTURE DE LA SAINTE VIERGE. Le 2 août de l'année 1868, par autorisation de Mgr l'évêque d'Angers, la sainte Ceinture a été portée à Doué-la-Fontaine pour y être recouverte par M^{me} la supérieure des Récollets avec toutes les précautions voulues. Or, voici ce qu'on nous a écrit le lendemain : « Après avoir enlevé la première enveloppe que nous voulions remplacer, nous avons ouvert la plus ancienne, qui renferme la relique, et nous y avons découvert deux morceaux de papier, usés et troués en plusieurs endroits ; l'un d'eux portait : Le 3 août 1720, la couverture de damas blanc a été mise sur la sainte Ceinture par M. René Mestreau, chanoine de Sainte-Marguerite et sacristain, et M. Michel Loiseau, chanoine de Saint Blaise. »

» Et l'autre portait : « En ce papier est deux morceaux de la sainte relique de la ceinture de la Vierge, qui ont été restitués par les mains des pères capucins, auxquels par confession ils avaient été déposés, les coupables ayant avoué qu'ils n'avaient jamais eu de repos depuis qu'ils avaient pris cette sainte relique (.....) fait rejoindre à la sainte ceinture par François Pasquier, procureur de la fabrique. » 1675. »

» Deux ouvertures munies de cristaux richement enchâssés laissent suffisamment apercevoir la sainte relique, qui a été munie aux extrémités de fermails par le roi Louis XI. Les deux bouts de la ceinture sont ferrés d'or, dans le genre d'une aiguillette plate ; ces fermails, travaillés avec un soin extrême, portent d'un côté les armes de France et celles du Puy ; de l'autre, la Salutation angélique et la nativité du divin Enfant. »

Nous lisons dans le même ouvrage sous ce titre : *la Révolution au Puy* :

« Presque tous les chanoines du Puy-Notre-Dame, quand fut proclamée la constitution civile du clergé, cédèrent à la crainte et prêtèrent un serment que réprouvait leur conscience ; ils s'empressèrent de le rétracter plus tard, et en firent une pénitence aussi humble qu'édifiante. Cependant il se rencontra parmi eux quelques confesseurs de la foi, vrais et inflexibles : MM. Leroy, Péan et Texier jeune, qui refusèrent courageusement le serment que leur imposait la Constitution, préférant encourir la haine et la fureur des hommes, que la colère de Dieu. Ils ne paraissent pas cependant avoir eu à subir d'autre persécution que celle de se voir interdire l'exercice public de leur ministère, puisqu'ils en furent réduits à célébrer les saints mystères en secret dans la chapelle de l'hôpital, dirigé alors par la bonne demoiselle Pasquier du Puy, et dans quelques maisons particulières, tandis que le prêtre constitutionnel Squinvrotte officiait publiquement dans la vieille basilique.

» A cette époque de confusion, tous les chanoines ayant été dispersés, l'église du Puy-Notre-Dame se trouva livrée au pillage, et tout ce qu'elle renfermait de précieux disparut. Elle servit de point de réunion à ces assemblées tumultueuses qui, à propos de fêtes nationales ou de simples élections, donnèrent ce triste spectacle de serments dérisoires et de querelles aussi scandaleuses que sacrilèges dans un lieu depuis si longtemps

consacré au culte du Seigneur. Cependant on ne cessa d'y officier, au moins les dimanches et les fêtes, jusqu'au moment où la religion catholique fut abolie dans toute la France pour faire place au culte de la *déesse Raison*.

» C'est alors que, vases sacrés, reliquaires, croix, chandeliers, linges, ornements de toutes sortes, que tout fut indignement détruit ou emporté. La grille de fer qui fermait l'entrée du chœur fut démontée et volée ; on enleva jusqu'aux tuyaux de l'orgue qui furent fondus et vendus.

» Les écussons furent brisés, les statues mutilées ; rien ne trouva grâce devant le génie de la destruction. Un témoin de ces scènes sauvages raconte avoir vu un de ces vandales acharné après une statue dont il voulait abattre la tête avec son fusil. Il n'y réussit que trop bien, le malheureux, car la tête en tombant le frappa en lui faisant une blessure mortelle.

» Lorsque l'église du Puy eut été ainsi dévastée et pillée, la sainte Ceinture aurait dû infailliblement périr comme les autres reliques ; mais il entra dans les desseins de la divine Providence de nous la conserver ; et c'est à un brave homme du Puy, nommé Guillon, que nous sommes redevables de ce bonheur. Se trouvant à l'église au moment du pillage, comme pour avoir sa part du butin, cet homme plein de foi et de courage eut la chance et l'adresse de la dérober à l'impudicité sauvage des dévastateurs, et de l'emporter chez lui. Quand les jours du désordre furent passés et la paix rendue à l'église, il découvrit à ses compatriotes le trésor qu'il avait jusque-là tenu caché, et le remit entre les mains de M. Gallais, curé de la paroisse, ancien chanoine de la basilique.

» Une partie des archives du trésor de l'église du Puy fut emportée et brûlée sur les marches de l'ancien calvaire de la Paleine, aux cris de : *Vive la liberté !* Les cloches aussi furent démontées et fondues ; on ne conserva que la grosse cloche et le timbre de l'horloge. Bancs, chaises, meubles, tout disparut ; il ne resta que les stalles et le buffet d'orgues. L'église fut convertie en espèce de grange où les gens du voisinage venaient battre leurs grains.

» On conçoit qu'à une époque de si triste souvenir, l'église ainsi ravagée ne fut plus regardée dès lors que comme un bâtiment inutile et onéreux pour la commune, à cause des frais d'entretien qu'il nécessitait ; aussi fut-il arrêté en conseil qu'elle serait vendue, et c'est une opinion restée dans le pays qu'elle fut soumissionnée par le digne abbé Gallais, qui plus tard en fut le desservant. Malgré l'affirmation de personnes graves, et n'ayant à l'appui aucun acte pour confirmer cette rumeur, il nous paraît plus probable que l'église, servant à la célébration des décadés et fêtes patriotiques, n'a jamais cessé d'appartenir à la commune ; en effet, le 19 brumaire an IX, le maire du Puy-Notre-Dame, nommé Biteau, demandait au sous-préfet de Saumur des secours pécuniaires pour y faire des réparations.

» Pendant qu'on célébrait dans cette belle basilique le nouveau culte déiste ou de la prétendue religion naturelle, inventé par les théophilanthropes, les cœurs catholiques virent en frémissant d'horreur une ignoble femme, l'infâme bonnet rouge sur la tête, monter en chaire aux jours des décadés, et célébrer par de soi-disant chants nationaux, dignes de ces temps malheureux, le triomphe du désordre et de l'impudicité..... »

Voici encore une femme victime de son ivrognerie. Samedi matin, la veuve Genevrais suivait la route de Saint-Cyr à Saumur, dans un état complet d'ivresse, décrivant des zig-zag très-prononcés. A la rampe de Saint-Cyr, elle fut atteinte par une charrette chargée de tuffeaux ; le conducteur était à la tête de ses chevaux. Aussitôt qu'il la vue renversée, il a fait tous ses efforts pour arrêter ; mais, sur cette pente rapide, il n'a pu y réussir, et une des roues a passé sur les jambes de la veuve Genevrais et les a complètement broyées. Le soir même, la malheureuse a succombé.

Ce n'est pas la première fois, paraît-il, que ce conducteur avait dû prendre des mesures pour éviter la veuve Genevrais, qu'il rencontrait souvent dans ce même état.

Samedi matin, quelque temps après avoir quitté son domicile, le sieur Frédéric Martineau, cultivateur à Saint-Lambert-des-Lèves, vit un gros nuage de fumée s'élever de chez lui.

Il retourna à la hâte et trouva son pailler en feu. Ses voisins sont également accourus et ils ont combattu l'incendie avec assez de succès. En une heure on s'en est rendu maître, et les pertes ne se sont élevées qu'à 240 fr. Malheureusement, Martineau n'était pas assuré.

Le feu a été mis par sa petite fille de 4 ans 1/2 qui était restée seule à la maison et a pris des allumettes chimiques qu'elle a fait partir au pied du pailler.

Le samedi 31 août dernier, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, sur les trois heures du soir, les sieurs Cosson, Symphorien, couvreur à Saint-Mathurin, et Cosson, Adolphe, son neveu, transportaient du sable sur la Loire dans une barque légère. Ils étaient accompagnés de la jeune Ernestine Cosson, leur fille et cousine, qu'ils avaient avec eux pour la distraire. La barque qu'ils montaient sombra en plein courant, dans une profondeur d'eau de trois à quatre mètres : dans un instant tout disparut, barque et passagers ; un seul, le neveu du sieur Cosson, qui savait nager, parvint à se sauver.

Tous les témoins de ce sinistre se précipitèrent dans des barques qui sillonnaient les eaux du fleuve, mais ils ne purent plus recueillir que deux cadavres, celui de Cosson père, âgé de 45 ans, et de sa fille unique, Ernestine Cosson, âgée de 11 ans et demi environ.

Leurs obsèques ont eu lieu lundi 4^{er} septembre ; toute la population locale s'est fait un devoir de s'y faire représenter : l'administration municipale, la subdivision des sapeurs-pompiers dont il faisait partie en qualité de sous-officier, y assistait.

C'était navrant de voir le cercueil d'un père et celui de sa fille unique qu'une épouse-mère suivait en pleurant pendant le long trajet de la maison au cimetière ; aussi la tristesse peinte sur les visages de la foule qui les accompagnait à leur dernière demeure, témoignait-elle la douleur que chacun prenait à leur malheur.

Une souscription ouverte spontanément, pour élever un monument à leur mémoire, s'est élevée à près de 70 fr. Ceci prouve les bons sentiments de la population et les regrets que laisse parmi nous ce chef de famille ; il était simple ouvrier, et il avait su gagner l'estime générale par sa franchise et sa loyauté.

Le nommé Vergnieau, employé au chemin de fer à Châtellerault, et facteur intérimaire à Chasseneuil, a été surpris sur la voie, par le train express partant de Poitiers à 3 h. 9, et qui se trouvait en retard de quelques minutes, au moment où il faisait garer le train de marchandises n° 553. Ce malheureux a été littéralement broyé par l'express. Il est marié et père de famille.

Un tragique accident est arrivé la semaine dernière entre les communes de Coulmiers et de Charsonville, près du hameau de Saintry, canton de Meung-sur-Loire.

Un habitant des environs de Coulmiers se rendait, dans sa voiture chargée de paille, à la foire de Charsonville ; il était accompagné de son jeune fils, âgé d'une vingtaine d'années. Sur son chemin il rencontra cinq jeunes filles qui le prièrent de les laisser monter dans sa voiture ; c'étaient les nommées Mélanie, Isabelle et Clémentine Gouget et Maria et Claire Moussu, toutes âgées de neuf à quinze ans.

Quatre d'entre elles s'installèrent au fond du véhicule ; la cinquième prit place sur la banquette, à côté des deux hommes. Quelques instants plus tard, vers trois heures de l'après-midi, le conducteur alluma sa pipe. Une étincelle tomba sans doute sur la paille ; en un clin d'œil, la voiture se trouva embrasée.

Le cheval, effrayé, s'emporta. Pendant que le père et le fils, malgré le danger, se jetaient à terre pour maîtriser l'animal, la bride leur échappa des mains et le cheval continua sa course furieuse. Le mouvement précipité redoublait l'intensité du feu au milieu duquel se débattaient les malheureuses victimes. Quand, enfin, au bourg de Saintry, le cheval vint à s'abattre, on entoura la voiture et on se hâta de porter secours aux enfants.

Le corps de celles qui s'étaient assises par derrière était couvert d'horribles brûlures. L'une était méconnaissable et privée de ses sens ; deux autres avaient le corps presque entièrement carbonisé ; les jambes de la quatrième étaient brûlées jusqu'au ventre.

Les lambeaux de chair grillée se détachaient à mesure qu'on voulait enlever les fragments des vêtements. C'était un affreux spectacle. La cinquième enfant, qui s'était assise sur le devant de la voiture, a été légèrement atteinte, elle n'a que les cheveux brûlés.

Des soins intelligents et dévoués ont été prodigués à ces pauvres enfants ; mais, à l'heure où nous écrivons, il est craint que deux, sinon trois, aient succombé à leurs blessures.

Saumur, 9 septembre 1872.

Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

Votre estimable journal contient, depuis quelques jours, un avis faisant connaître au public que j'ai cessé de faire partie de la maison de M. H. Valleix fils, banquier à Paris.

Cette annonce donnant lieu à diverses interprétations, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, pour la compléter, faire connaître à vos lecteurs que c'est de mon plein gré que j'ai renoncé à la position de gérant de cette maison, et que M. Valleix a été informé de ma résolution le 23 août dernier.

Veillez agréer, monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

L. PIÈTRE-OUVRARD.

Faits divers.

On annonce un douloureux événement dans le monde dramatique :

M. Léon Laya, le fils du courageux auteur de *l'Ami des Lois*, auteur lui-même d'œuvres dramatiques consacrées par le succès, entre autres le *Duc Job*, vient de mettre fin à ses jours.

C'est en pénétrant dans sa chambre à coucher, rue Blanche, à Paris, qu'on l'a aperçu pendu, à l'aide d'une ganse de soie, dans son alcôve. La mort remontait déjà à plusieurs heures.

La cause de ce suicide est restée inconnue. M. Laya était âgé de soixante ans.

Avis aux voyageurs qui se disposent à visiter l'Italie.

On écrit des Calabres :

Depuis quelque temps, les brigands reparaissent dans les Calabres et ils font beaucoup parler d'eux. Aux environs de Cosenza, on vient de trouver, pendu à un arbre, un buste humain, sans tête, jambes ni bras ; au-dessous, un écrit, signé par le chef de bande De Luca, donnait le nom de la victime. La tête, les bras et les jambes, complètement broyés, gisaient au pied du même arbre. Décidément, la civilisation ne fait pas de grands progrès dans ces provinces méridionales de l'Italie.

L'ex-père Hyacinthe, dans sa lettre de faire-part, insistait spécialement sur ce point que la future M^{me} Loyson n'avait pas de fortune.

Or, *l'Avenir national* déclare être en mesure d'affirmer que M^{me} veuve Merriman possède une fortune de 75,000 dollars, c'est-à-dire 375,000 francs.

ASSASSINAT DE SAINT-MANDÉ.

Samedi matin, une foule nombreuse et fort animée encombra, dès la première heure, les abords d'une boutique, rue de Paris, 166, dans le pays ordinairement si tranquille de Saint-Mandé.

Un crime venait d'être commis.

Le sieur Alexandre, fruitier, demeurait seul, depuis quelque temps, avec un de ses enfants, âgé d'une huitaine d'années. On le savait. Au point du jour, à un moment où, jugeant, d'après ses habitudes, on pouvait le croire aux Halles, un voleur démontait la devanture, brisait un carreau, ouvrait la porte et jetait son dévolu sur maints objets dans la boutique.

Arrivé au logement où il croyait trouver de l'argent et n'ayant affaire qu'à l'enfant, le malfaiteur se trouve en face d'un homme en chemise, éveillé en sursaut, et qui le saisit violemment à la gorge.

C'était Alexandre.

Une lutte s'engage, mais fort inégale. Douze coups de couteau sont portés au malheureux fruitier ; cinq au-dessus du cœur et

sept au bas de la hanche, dans un endroit grand à peine comme la main.

Le nommé Abadie, un forgeron du voisinage, accourut au bruit, avec une barre de fer.

— Lâche-le, dit-il au fruitier baigné dans son sang, je le tiens!

La gendarmerie est à trente pas de là, dans l'avenue de la Tourelle. On arrêta aussitôt l'assassin qui fut plus tard confronté avec la victime.

C'est un chiffonnier de Montreuil, repris de justice et récemment revenu des pontons. Il n'a que dix-neuf ans et c'est un fort gaillard. Il n'a pas moins fallu que l'énergique protection des gendarmes pour contenir une foule indignée et dont il semblait, du reste, braver les menaces et les malédictions.

Pour les articles non signés : P. GODET.

PROMESSES DE MARIAGE ENTRE :

Eugène-Isidore-Alfred Mercier, conducteur des ponts-et-chaussées, et Louise-Anne Fischer, professeur de piano, tous deux de Saumur.

Charles Gasnier, représentant de commerce, et Anne-Marie Mitau, marchande de rouennerie, tous deux de Saumur.

Victor Gaultier, notaire à Argenton, et Angèle-Euphrasie Martin, sans profession, de Saumur.

Jean Boneau, charbon, de Brézé, et Marie-Victorine Molloy, domestique, de Saumur.

André Claveau, distillateur, et Juliette Drouault, sans profession, tous deux de Saumur.

Arthur Lépine, coiffeur, et Louise-Hyacinthe Angerand, chapeletière, tous deux de Saumur.

Jules-Alexandre Beaujean, jardinier, de Saumur, et Marguerite-Lise Ragueneau, cultivatrice, de Saint-Lambert-des-Levéés.

François Emile Bazile, journaliste, et Céline Hobbe, chapeletière, tous deux de Saumur.

Paul Grillard, facteur des postes, et Marie-Henriette Drapeau, lingère, tous deux de Saumur.

Joseph Sechet, employé de commerce, de Saumur, et Céline-Rose Chasle, sans profession, de Souzay.

Victor-Auguste Florisson, maître sellier au 8^e de dragons, et Rose-Marie Terris, sans profession, tous deux de Saumur.

Auguste Huet, cultivateur, de Longué, et Marie Juteau, cultivatrice, de Saumur.

Charles Ménage, jardinier, de Saumur, et Aimée Leroy, sans profession, de Chavagnes.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financier et industriel de France,

346, RUE SAINT-HONORÉ, PARIS.

Succursales : 42, rue d'Alsace à Angers ; 44, rue du Temple, à Saumur.

M. H. VALLEIX fils a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que M. PIÈTRE-OUVRARD a cessé de faire partie de sa maison.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les Intérêts financiers et Industriels de France.

Paris, le 1^{er} août 1872.

Monsieur,

Les résultats prévus et obtenus par la Banque générale des Reports à la dernière souscription de l'Emprunt national de 1872, démontrent une fois de plus l'habile direction qui procède à toutes ses opérations.

Les travaux financiers faits par notre Directeur, ses nombreuses relations avec la haute finance parisienne, lui ont attiré depuis longtemps la sympathie générale, car ils offrent les garanties indiscutables de Bénéfices et de Sécurité. Il n'est donc pas prématuré de promettre aux Actions, outre l'Intérêt 5 0/0 du capital engagé, des dividendes rémunérateurs.

Afin de donner un développement nécessaire à toutes les opérations financières, nous n'hésitons pas à convertir notre maison en Société par actions, les garanties données par les Reports étant un profit certain sans aucun risque, c'est-à-dire un placement de tout repos.

Envoi franco sur demande affranchie des Statuts et de la Notice sur les Reports.

ÉMISSION

DE

4,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

1^{er} Versement : 50 francs

200 francs seront appelés aussitôt la clôture de la Souscription.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle des Bénéfices sur toutes les opérations de la banque générale des reports.

Les Souscriptions devront être adressées en un mandat à vue sur la Banque de France ou en lettre chargée au Directeur.

M. H. VALLEIX FILS, banquier à PARIS, rue Saint-Honoré, 346. ANGERS, rue d'Alsace, 12. SAUMUR, rue du Temple, 11.

LES ACTIONS SERONT COTÉES.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Paris ou dans ses Succursales et par demande affranchie.

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris. 42, rue d'Alsace, à Angers. 44, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions. Remboursement des titres sortis aux tirages.

Echange et libération de titres. Avances sur titres, mêmes numéros rendus.

Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs.

Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 4 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Isère), 25 août.

Monsieur, — La Revalésière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalésière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalésière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 SEPTEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	55 30	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	902 50	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	382	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	78	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	657 50	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	440	»	»
5 % jouissance 22 septembre.	85 30	»	»	Crédit Mobilier	440	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	515	»	»
5 % Emprunt	85 30	»	15	Crédit Foncier d'Autriche	961 25	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	88 45	»	15	Charentes, 400 fr. p. j. août.	410	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	209	»	1	Est, jouissance nov.	542 50	»	»	Orléans	284	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	387 50	1	25	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	855	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	281	»	»
— 1865, 4 %	451 25	»	3 75	Midi, jouissance juillet.	590	»	»	Est	280	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	280	»	50	Nord, jouissance juillet	980	»	»	Nord	293 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	252 75	»	50	Orléans, jouissance octobre.	855	2	50	Ouest	280 50	»	»
libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	530	»	»	Midi	279	»	»
Banque de France, j. juillet.	4190	»	30	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	270	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	637 50	»	3 75	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»	Vendée	265	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	510	»	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^r DENIEAU, notaire à Allonnes.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} novembre 1873, LA

MÉTairie DE L'ARDOISE

Sise en la commune d'Allonnes,

Contenant environ 17 hectares 90 ares en terres, vignes, prés et bois-taillis, et dépendant de la terre du Bellay.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^r DENIEAU, notaire à Allonnes. (451)

A LOUER

PRÉSENTMENT, GRANDE REMISE et GRENIER au-dessus.

S'adresser à M^{me} GAULAY, place Saint-Nicolas. (415)

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission - Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris (Succursales à l'Etranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Etrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (333)

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement. On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

ETUDES DRUIDIQUES

ET DFS TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION DES RACES HUMAINES,

Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'île-de-Bretagne, et observations sur ce monument,

Par A. C. G. Premier Fascicule : 50 centimes. (Le second paraîtra prochainement.)

En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Volant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, corne et autres instruments; romances et chansonnettes. Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.

Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire. Fortes remises : — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

Saumur, imprimerie de P. GODET.